

PRÉSENTATION DU PAPI DU TERRITOIRE DE CAP EXCELLENCE



Comité Eau et Biodiversité

Lundi 10 juillet 2023



Partenariat sollicité :



RAPPEL DE LA GENÈSE : HISTORIQUE, COMPÉTENCES, GOUVERNANCE ET PÉRIMÈTRE



01

01

Une thématique investie depuis 10 ans....

Animation PAPI : Ville des Abymes



Animation PAPI : Cap Excellence

PAPI 1 – Etudes & prévention :

- Diagnostic et étude des solutions structurelles
- Réflexion sur modalités de gouvernance
- Développement de la prévention

Ré-organisation des compétences

- Transfert **Animation PAPI** : Villes → Cap Excellence
- **Définition / organisation GEMAPI** : Cap Excellence
- Définition / Transfert **GEPU** : Villes → Cap Ex → SMGEAG

PAPI 2 – Travaux :

- Travaux & équipements
- Poursuite des études
- Renforcement prévention

Inondations
2011 & 2012

Inondations
Maria - 2017

Inondations 30 avril 2022
& tempête Fiona



Choix du périmètre
et partenariat PAPI 1

Elaboration du
dossier de
candidature **PAPI
d'intention**
(Programme
d'Études Préalables
PEP)

Mise en œuvre
PAPI 1 « d' études »
(3,5 ans)

Choix du
périmètre et
partenariat
PAPI 2

Elaboration du 2nd dossier
PAPI « travaux » à l'échelle de
Cap Excellence

Mise en œuvre
PAPI 2 « travaux »
(6 ans)

Aléa :
Inondation par précipitation

Périmètre :
Les 6 Communes des
bassins versants des
Grands-Fonds

Aléa :
Multi-Inondations

Périmètre :
Territoire de Cap Excellence :
Abymes, Baie Mahault et Pointe
à Pitre

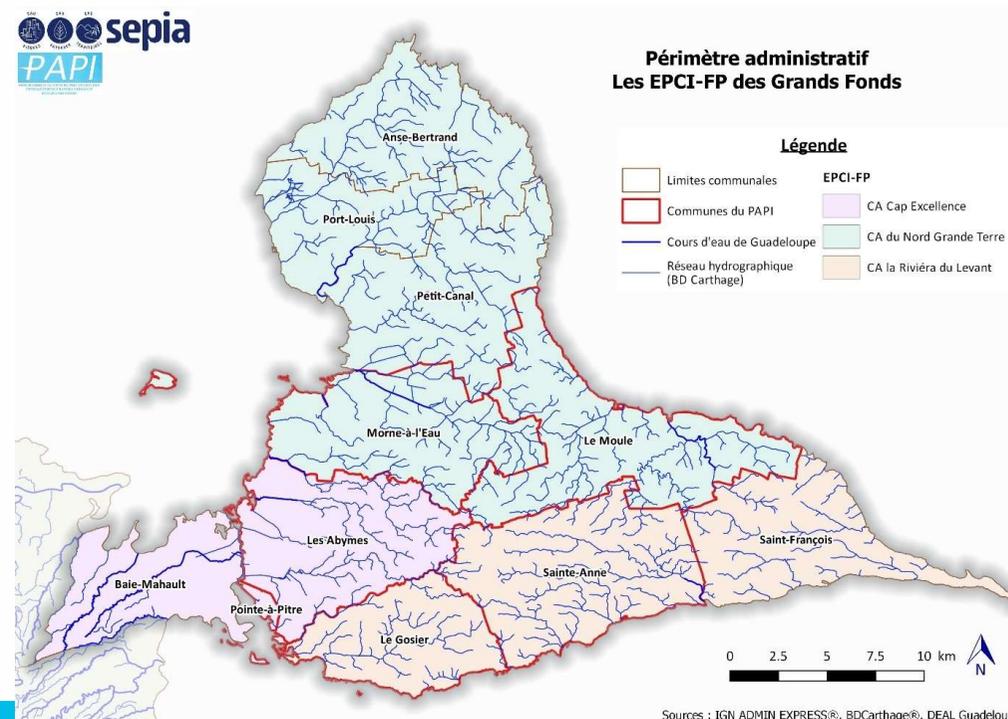
01 Gouvernance, compétences et périmètre :

.... Lors du PAPI 1.....

+ d'info sur : <https://papidesgrandsfonds.fr>

Dans le cadre du PAPI 1 [2014 - 2019]:

- 1 Ville pilote en partenariat avec 5 autres Villes + Autres partenaires :
 - ➔ Portage par voie de conventions
- **Arrivée de la compétence GEMAPI* en 2018** exercée par les EPCI :
 - ➔ EPCIs globalement non structurés
 - ➔ Cap Excellence : porteur de la SLGRI* du TRI Centre / investie sur le sujet des Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales
 - ➔ EPCIs Dans l'attente des conclusions PAPI 1 pour s'organiser
- Une étude de gouvernance dédiée à la suite du PAPI 1 :
 - ➔ Création d'un syndicat avec 3 EPCI pour mettre en commun la compétence GEMAPI (+ animation PAPI).
 - ➔ Finalement non aboutie



* GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

* SLGRI : Stratégie local de gestion des risques inondations

01 Gouvernance, compétences et périmètre :

.... A la fin du PAPI 1.....

A la fin du PAPI 1 [2020 - 2021]:

- Transfert de la compétence « animation & concertation PAPI » des Villes vers l'EPCI
- Nécessité d'organiser la compétence GEMAPI à l'échelle de l'EPCI
- **Arrivée de la compétence GEPU* en 2020** exercée par l'EPCI
- ➔ Accompagnement d'un AMO pour définir ces compétences (GEPU & GEMAPI)

➔ **Une base technique solide en matière de diagnostic et de prévisionnel d'actions**

Pour la GEMAPI grâce aux :

- **Etudes du PAPI 1** & de la **SLGRI**

Pour la GEPU grâce aux :

- *Schémas Directeurs de Gestions des Eaux Pluviales*

- Au 1^{er} avril 2021, la GEPU est finalement transférée au SMGEAG
- La GEMAPI n'est pas transférée et demeure à l'échelle des EPCIs
- **A l'initiative de Mme la Présidente du CEB**, plusieurs séances de travail techniques et politiques sur la suite du PAPI ont été animées par les services de la DEAL avec les 3 EPCIs et la Région Guadeloupe

➔ **Le 12 avril 2022 : accord sur le portage d'un PAPI par Cap Excellence sur son périmètre administratif, en poursuivant la collaboration avec les EPCIs voisins**

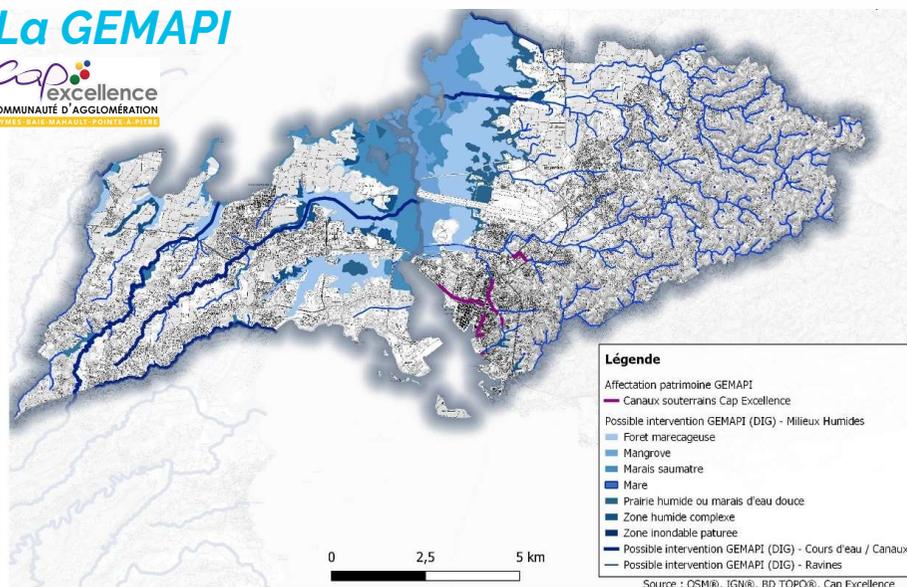
01 Gouvernance, compétences et périmètre :

.... A la fin du PAPI 1.....

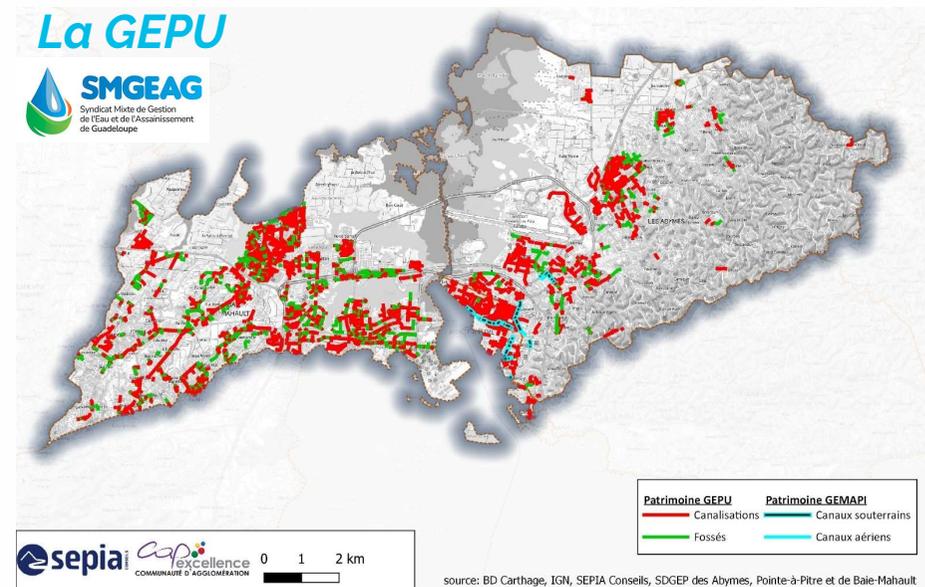
Pour les 2 compétences en simultanée :

- Définition milieux et patrimoines / transfert des patrimoines, des charges,... / choix d'un niveau de service → **Celui exercé « historiquement » mais insuffisant.**

La GEMAPI



La GEPU



Synthèse - GEMAPI		Baie-Mahault	Les Abymes	Pointe-à-Pitre	TOTAL
Fonct.	Charges de personnel - entretien	-	45	-	45
	Charges de fonctionnement - personnel	-	5	-	5
	Prestations d'entretien des canaux	-	62	66	128
	Retenue sur AC - GEMAPI	-	111	66	178

en K € / an		scénario 2			
Type de dépenses	Synthèse - GEPU	Baie-Mahault	Les Abymes	Pointe-à-Pitre	TOTAL
Fonct.	Charges de personnel - faucardage	81	124	-	205
	Charges de personnel - encadrement	140	23	13	175
	Charges de fonctionnement - personnel	17	15	1	33
	Prestations hydrocurage des canalisations	61	30	13	105
	Prestation curage des fossés	238	68	1	306
	Prestation entretien des bassins	1	5	-	7
Invest.	Renouvellement réseaux	236	117	50	403
Retenue sur AC - GEPU		774	382	77	1 234

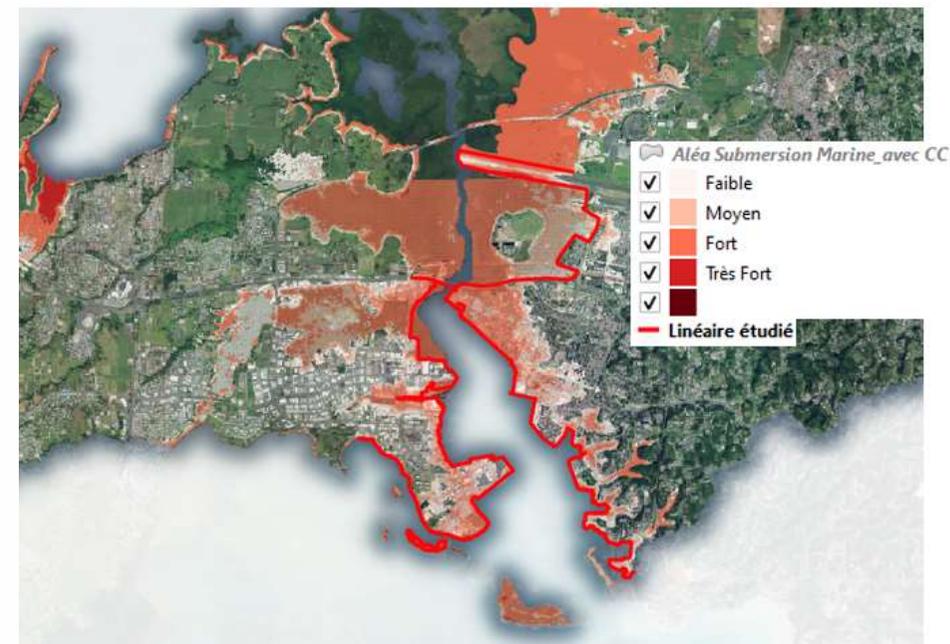
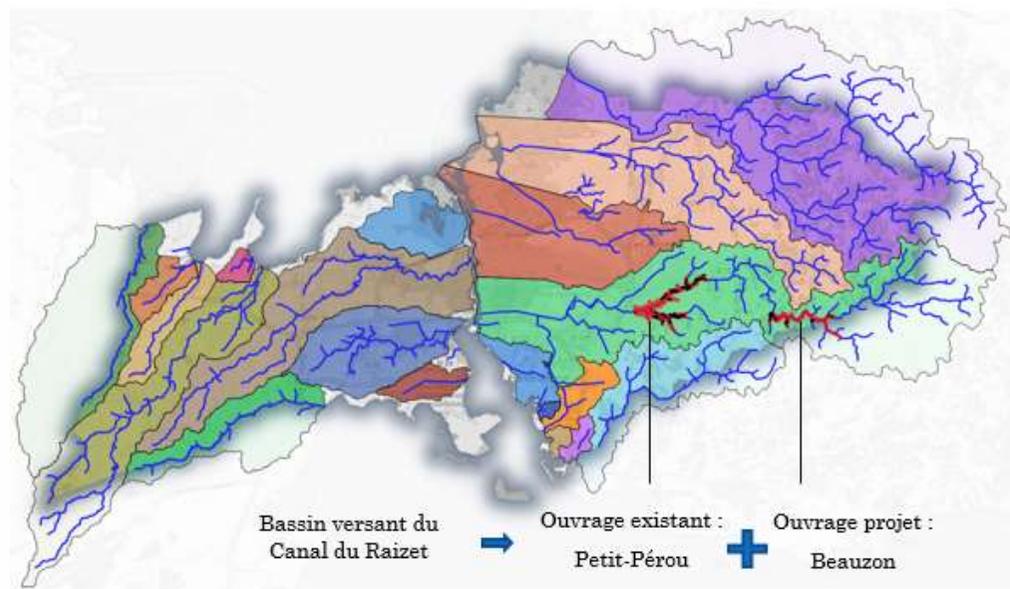
01 Gouvernance, compétences et périmètre :

.... A la fin du PAPI 1.....

Pour **le PAPI** :

➤ Un périmètre administratif motivé par le respect des critères du cahier des charges PAPI :

- Un bassin de risque cohérent au regard des aléas et **surtout des enjeux**
- Une échelle pertinente vis-à-vis de la **zone d'impact hydraulique** et environnemental
- La **capacité du porteur** notamment au regard de l'organisation de ses compétences



A l'aube du PAPI 2 [2022 - 2023]:

- Volonté **d'augmenter le niveau de service** en matière de prévention des risques Inondations
- Définition d'un Plan Pluriannuel des dépenses (investissement, fonctionnement, masse salariale) jusqu'en 2029

Grace à une base technique solide alimentée par les études du PAPI et de la SLGRI

- Nécessite un plan de financement **subventionné** :

→ **Via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)**

conditionné à la labellisation PAPI



→ **Via le Fonds européen de développement régional (FEDER)**

Dont le label PAPI garantit la qualité



- Nécessite d'**augmenter la capacité financière de l'EPCI** particulièrement sur les postes de dépense non subventionnés :

→ **Via la taxe GEMAPI votée en 2023 pour un produit de 900 k€ (soit 9,11 €/eq habitant)**

QUELQUES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTICS TERRITORIAUX

*Partagés avec le Plan Climat Air Energie
Territoire (PCAET) de Cap Excellence*



02 Quelques éléments de diagnostics territoriaux

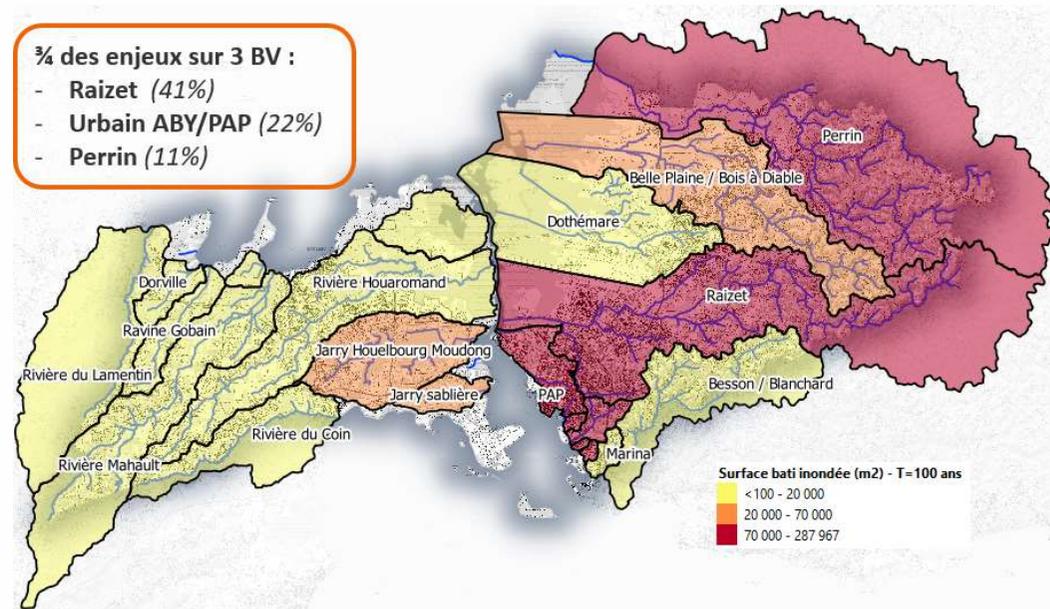
La vulnérabilité aux inondations par précipitations intenses

Vulnérabilité du périmètre PAPI aux inondations par précipitations intenses

	Nombre de personne habitant en zone inondable T=100 ans		Nombre d'emploi en zone inondable T=100 ans	
LES ABYMES	12 133	69%	5 365	62%
POINTE-A-PITRE	5 251	30%	3 277	38%
*BAIE-MAHAULT	121	1%	50	1%
TOTAL	17 505	100%	8 692	100%

Sources :

- Schéma de Prévention des Risques Inondation, PAPI GF, Les Abymes, 2019, SUEZ CONSULTING
- * Diagnostic du territoire, SLGRI, Cap EXCELLENCE, 2018, EGIS



Usage d'habitation

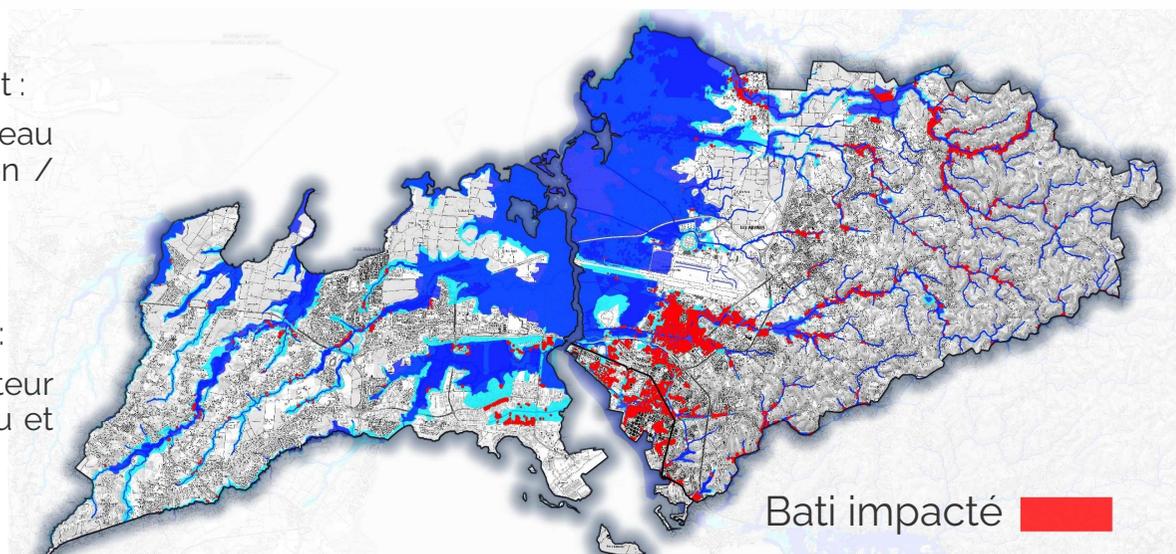
1 529 bâtiments sont inondés pour l'occurrence 10 ans dont :

- o 207 sont exposés à une hauteur d'eau supérieure à 1m : Salle d'Asile / Terrasson / Caraque / Chateau / Pavé / Caduc

Usage économique

446 bâtiments sont inondés pour l'occurrence 10 ans dont :

- o 20 bâtiments sont exposés à une hauteur d'eau supérieure à 1m : ZAE de Petit-Pérou et de Morne Vergain



02

Quelques éléments de diagnostics territoriaux

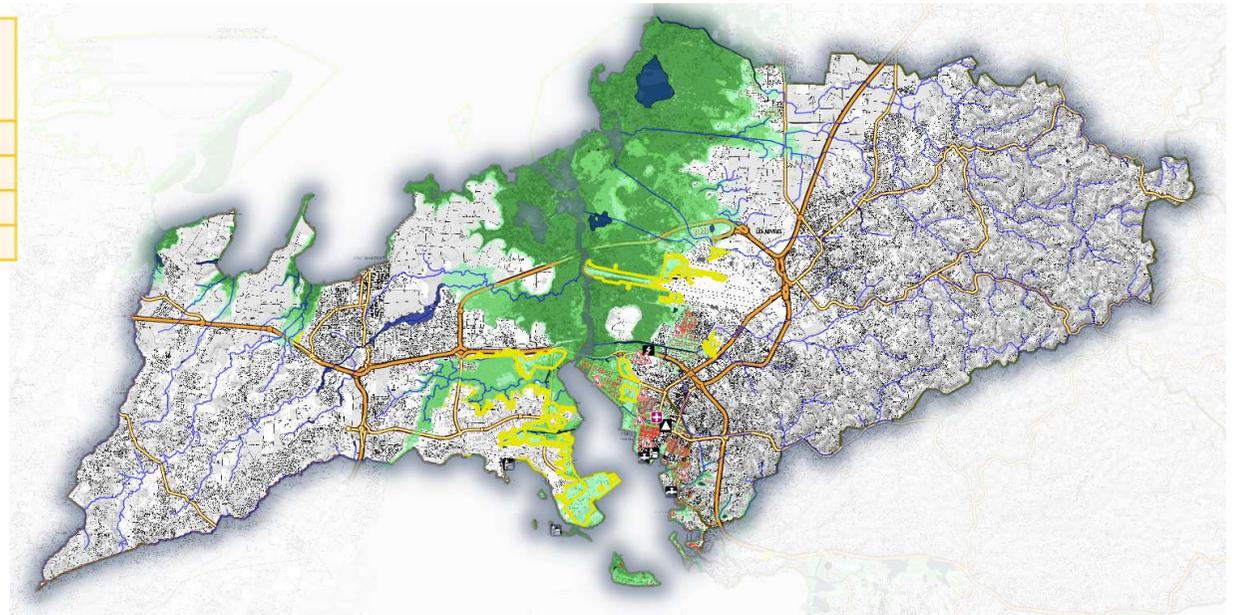
La vulnérabilité aux inondations par submersion marine

Vulnérabilité du périmètre PAPI aux inondations par submersion marine

	Nombre de personne habitant en zone inondable T=100 ans		Nombre d'emploi en zone inondable T=100 ans	
LES ABYMES	3 437	28%	3 302	30%
POINTE-A-PITRE	8 776	71%	5 390	49%
*BAIE-MAHAULT	182	1%	2 355	21%
TOTAL	12 395	100%	11 047	100%

Sources :

- Schéma de Prévention des Risques Inondation, PAPI GF, Les Abymes, 2019, SUEZ CONSULTING
- * Evaluation économique des impacts des risques côtiers, 2018, BRGM, ADEME, CCI de Guadeloupe



Le littoral sud du territoire est le plus exposé

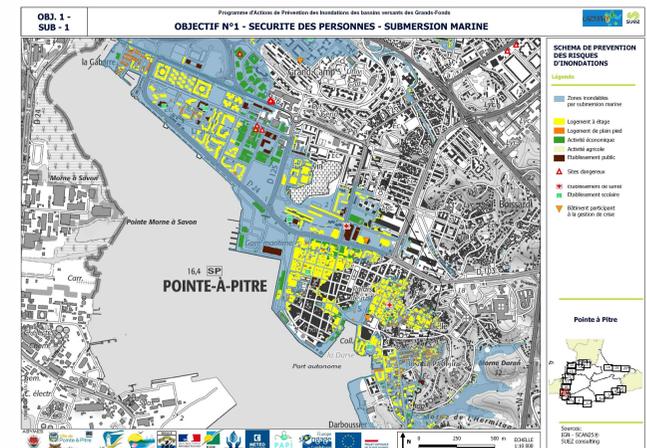
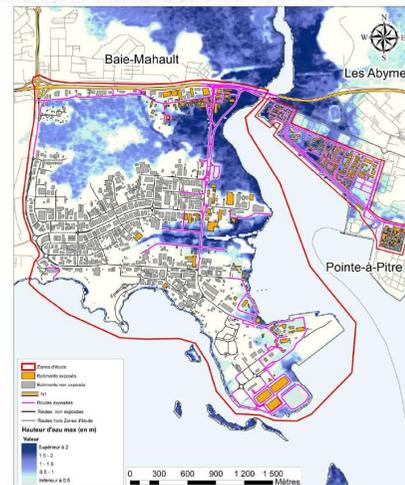
Le territoire de la Ville de **Pointe-à-Pitre** est **notamment le plus vulnérable.**

Le littoral sud du territoire de Baie-Mahault présente toutefois des enjeux économiques essentiels :

- o Activités industrielles, de stockage de produits finis et de dépôt du **Port de Jarry.**

Le territoire de la Ville des Abymes abrite également des enjeux stratégiques primordiaux :

- o **L'aéroport Pole Caraïbes,**
- o Les ponts de la Gabarre et de l'Alliance.



02

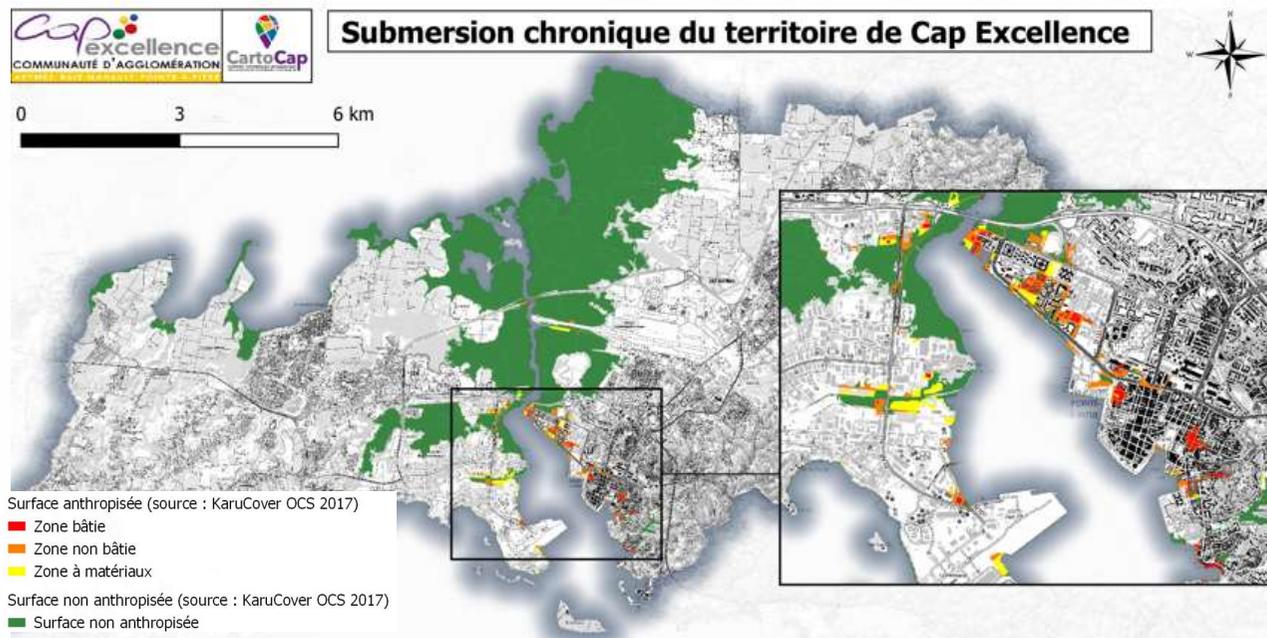
Quelques éléments de diagnostics territoriaux

La vulnérabilité aux inondations par submersion chronique

Vulnérabilité du périmètre PAPI aux inondations par submersion chronique

Source : *Changement Climatique et Conséquence sur les Antilles Françaises (C3AF, 2017-2019)*

Altimétrie < 1 m NGG - Projection niveau marin horizon 2100	Surface totale		Dont Surface anthropisée		Dont Surface bâtie	
	km ²	%	Ha	%	Ha	%
Baie-Mahault	6,31	35%	21,71	38%	1,19	13%
Les Abymes	11,59	64%	11,23	20%	0,76	8%
Pointe-à-Pitre	0,32	2%	23,62	42%	7,06	78%
TOTAL	18,22	100%	56,56	100%	9,00	100%



L'élévation du niveau de la mer, a plusieurs conséquences et peut :

- Générer des submersions dites « chroniques » c'est à dire des inondations se produisant à marée haute dans des conditions météorologiques calmes ;
- Aggraver les événements extrêmes de submersion marine ;
- Aggraver les inondations dues aux précipitations intenses particulièrement dans les zones basses.

➔ **Ces 3 conséquences sont cumulatives pour le territoire de Cap Excellence**

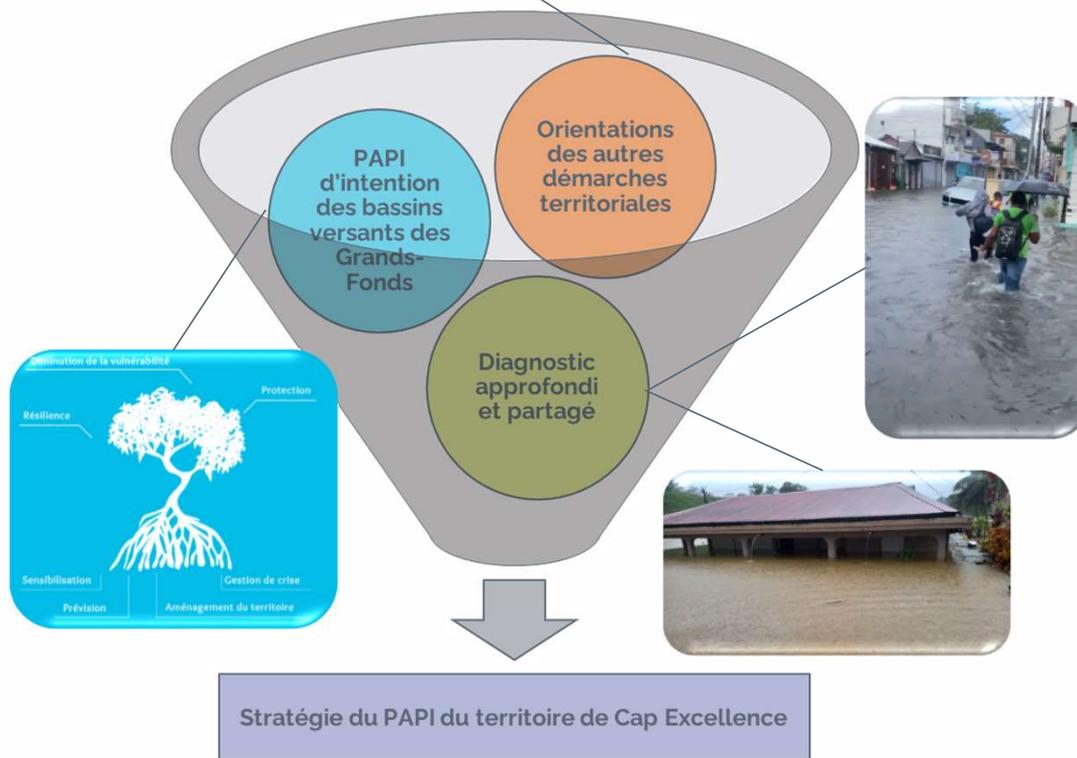
LA STRATÉGIE ET LE PROGRAMME D' ACTIONS

*Partagés avec le Plan Climat Air Energie
Territoire (PCAET) de Cap Excellence*



Une stratégie qui s'inscrit dans une continuité :

Projet de territoire, Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Climat Air Energie Territoire, Plan Local de l'Habitat, Stratégie Foncière et Immobilière, Plan Paysage...

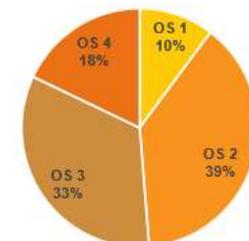


Une stratégie en 4 grandes orientations :

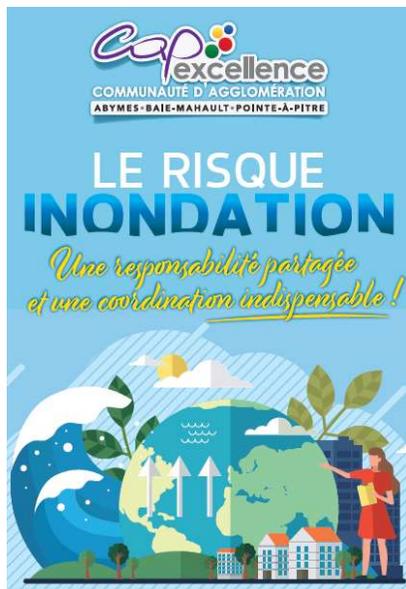
- ORIENTATION N°1 :** S'assurer de la mise en cohérence du PAPI avec les autres programmes opérationnels du territoire et les autres acteurs de la politique de prévention des risques inondations
- ORIENTATION N°2 :** Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations
- ORIENTATION N°3 :** Réduire durablement la vulnérabilité du territoire aux inondations en s'inscrivant dans une stratégie globale d'aménagement, en adaptant les bâtis exposés et en relocalisant les biens les plus menacés
- ORIENTATION N°4 :** Améliorer la préservation et la restauration des zones d'expansion des inondations et des submersions

Nombre d'actions par orientation stratégique du PAPI

OS PAPI	Nombre d'actions
OS 1	4
OS 2	15
OS 3	13
OS 4	7
TOTAL	39



ORIENTATION N°1 : S'assurer de la mise en cohérence du PAPI avec les autres programmes opérationnels du territoire et les autres acteurs de la politique de prévention des risques inondations



ACTEUR	MISSIONS / COMPÉTENCES
ÉTAT Appuyé par : DEAL SIDPC MÉTRO FRANCE RECTORAT SDIS POLICE	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance des aléas, des enjeux et de leur vulnérabilité Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan de Prévention des Risques Naturels - PPRN) Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'eau et de l'environnement Surveillance, prévision et alerte départementale Organisation Départementale des Secours Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) des écoles Information préventive (Information Acquéreur Locataire - IAL) Entretien et gestion de son domaine fluvial, lacustre et privé
SMCEAG Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) : <ul style="list-style-type: none"> Réseau public collectif : Contrôle, collecte et évacuation des eaux pluviales urbaines Autre réseau : Contrôle des dispositifs de gestion des eaux pluviales et autorisation d'urbanisme Alimentation en Eau Potable / Assainissement des Eaux Usées (AEP/EU) : Sécurisation des réseaux
	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ayant un caractère d'intérêt général ou d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> L'aménagement d'un bassin hydrographique L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau La défense contre les inondations et contre la mer La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines GEMAPI complémentaire : <ul style="list-style-type: none"> Améliorer et capitaliser la connaissance sur les risques inondations Animer et concerter dans le domaine de la prévention du risque inondation (Programme d'Actions de Prévention des Inondations - PAPI) Adaptation du changement climatique Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et de l'imperméabilisation des sols (Schéma de Cohérence Territoriale - SCoT) Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie intercommunale Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes d'intérêt communautaire, Zones d'Activités Economiques, bâtiments Inter-communaux) Organisation Intercommunale des Secours
EPCI-FP Cap Excellence	

ACTEUR (suite)	MISSIONS / COMPÉTENCES (suite)
LES VILLES : Les Abymes Baie-Mahault Pointe-à-Pitre	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Plan Local d'Urbanisme - PLU) Autorisation et contrôle au titre de sa police de l'urbanisme et de l'environnement Surveillance, prévision et alerte communale Organisation Communale des Secours Aide aux sinistrés et au relogement Information Préventive Diffusion communale de la connaissance sur les risques Pose des repères de crue Intervention d'extrême urgence en cas de péril grave et imminent Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie communale Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, écoles, bâtiments communaux...)
LA RÉGION GUADELOUPE Appuyé par : ROUTES DE GUADELOUPE	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire (Schéma d'Aménagement Régional - SARL) Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie nationale Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, lycées, bâtiments communaux...)
LE DÉPARTEMENT Appuyé par : ROUTES DE GUADELOUPE	<ul style="list-style-type: none"> Préservation des espaces naturels sensibles et de la forêt domaniale Gestion des eaux pluviales et ouvrages de franchissement de la voirie Départementale Sécurisation et entretien de son patrimoine (routes communales, collèges, bâtiments communaux...)
GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX	<ul style="list-style-type: none"> Sécurisation et entretien de son patrimoine (électricité, télécoms...)
AUTRES GESTIONNAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des eaux pluviales de son domaine
CITOYENS	<ul style="list-style-type: none"> Souscription à une assurance Organisation familiale de la mise en sécurité Respect des règles d'urbanisme et de ses servitudes Sécurisation de son bâti Gestion des eaux pluviales de son fond Bons comportements en cas d'inondation

Cette orientation se traduit de manière opérationnelle par :

- **La conduite des opérations d'animation et de suivi du PAPI (équipe projet)** en veillant à sa bonne coordination avec les démarches territoriales et l'ensemble des acteurs et en particulier les gestionnaires des infrastructures hydrauliques interdépendante (GEPU, voirie, EPCI voisins,...) ;
- **Le renforcement du rôle de l'autorité en charge de la compétence GEMAPI** en tant qu'animateur et coordinateur de bassin ;

ORIENTATION N°2 : Rendre le territoire plus résilient face aux risques inondations

La résilience s'entend ici par la capacité de la population et des différents acteurs à surmonter un évènement et à s'en prémunir par de meilleures préparations et sensibilisations :

- En pré-crise : culture du risque, prévention
- En crise : bons comportements, alerte et prévision, gestion de l'évènement
- En post-crise : délais de retour à la normale, retour d'expérience

L'amélioration de la connaissance constitue la base d'une politique de prévention efficace.

Les axes 1, 2 et 3 du PAPI traitent plus particulièrement de cette orientation stratégique. Cela se traduit, notamment, par :

- Des actions **d'information, de sensibilisation, de communication**, de renforcement de la conscience du risque et de développement de la responsabilité individuelle (par exemple des automobilistes) ;
- L'amélioration des **dispositions d'alerte** particulièrement pour les phénomènes pluvieux soudains ;
- Des actions visant à améliorer les **dispositifs de gestion de crise** communaux et à impulser une mutualisation de moyens à l'échelon intercommunal ;
- Des solutions de **protection immédiate** (barrières anti-inondation, équipements routiers,...)
- La **capitalisation des évènements passés** et la projection de ces évènements dans le futur pour une meilleure anticipation.

ORIENTATION N°3 : Réduire durablement la vulnérabilité du territoire aux inondations en s'inscrivant dans une stratégie globale d'aménagement, en adaptant les bâtis exposés et en relocalisant les biens les plus menacés

Les études démontrent que les **solutions de protection globales, supportables et durables** sont très limitées. Lorsqu'elles existent ces solutions doivent être déployées.

A défaut, **l'effort doit se ré-orienter sur la réduction du nombre d'enjeux** dans les zones exposées. Cela implique :

- D'orienter les politiques de l'habitat / renouvellement urbain vers l'adaptation du bâti ;
- D'orienter les politiques foncières et d'aménagement vers la relocalisation des enjeux.

Cela se traduit par des actions contenues essentiellement dans les axes 4, 5, 6 et 7 du PAPI :

- Liées à la **maîtrise de l'urbanisation** et à l'adaptation du territoire aux risques d'inondation ;
- Liées à la **réduction individuelle de la vulnérabilité** des enjeux les plus exposés (habitations, activités économiques, bâtiments publics) ;
- Liées à **l'acquisition** pour une relocalisation des biens les plus menacés ;
- Liées aux **études de solutions techniques de protection** à la submersion et au ruissellement ;
- Liées à l'intégration de **nouveaux scénarii d'aménagement** dans les modèles hydrauliques ;



Cela sera particulièrement traduit dans le Schéma de Cohérence Territoriale et dans la Stratégie Foncière et Immobilière de Cap Excellence

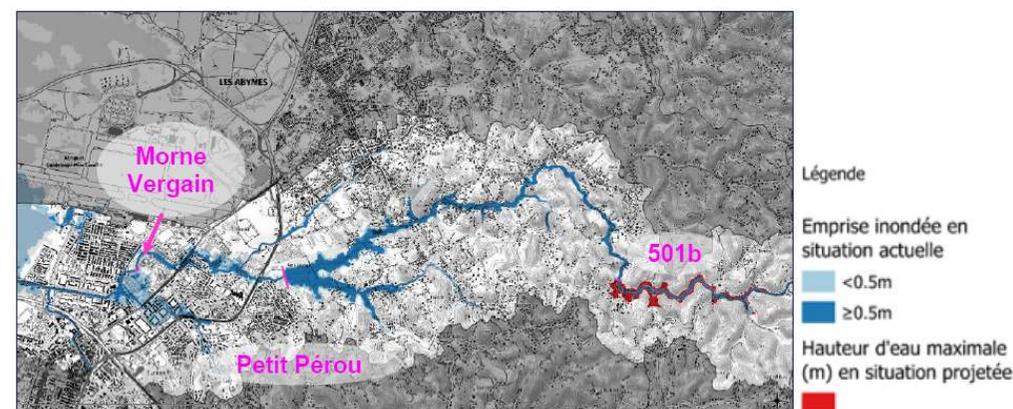
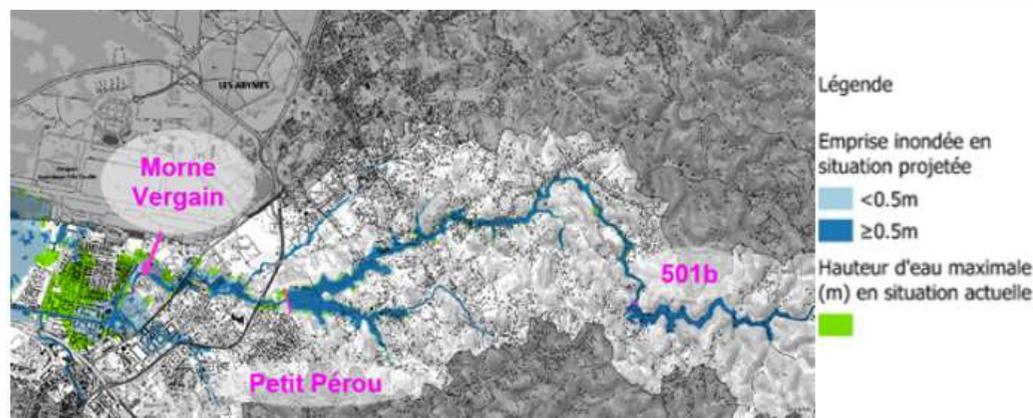


03

La stratégie et le programme d'actions

- o Liés à la mise en œuvre du programme d'aménagements structurels **retenu* dans le PAPI 1** visant la réduction des inondations sur le bassin versant du canal du Raizet (Pg-10) ;

Tranche 1 : Mise en conformité de l'actuel ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou	2 200 000,00 € HT
Tranche 2 : Construction d'un nouvel ouvrage écrêteur de crue au lieu-dit Bauzon (Les Abymes) – TRAVAUX HORS PAPI	2 200 000,00 € HT
Tranche 3 : Protection rapprochée de la Zone d'Activités Economiques de Morne Vergain – TRAVAUX HORS PAPI	300 000,00 € HT
TOTAL - Programme d'aménagements structurels	4 700 000,00 € HT



Résultats pour la pluie longue 30 ans						
Nombre de bâtis mis hors d'eau :	447	Ratio nombre de bâtis protégés / nombre de bâtis inondés :	44%	1024	Ratio coûts annualisés de la mesure € HT/ nombre d'habitants protégés :	151 €
Nombre d'habitants mis hors d'eau :	2315	Ratio nombre d'habitants protégés / nombre d'habitants inondés :	45%	5201	Ratio coûts annualisés de la mesure € HT/ nombre d'emplois protégés :	175 €
Nombre d'emploi mis hors d'eau :	2005	Ratio nombre d'emplois protégés / nombre d'emplois inondés :	39%	5126	Nombre d'enjeux (bati, habitant, emploi) en zone inondable dans le cas où Petit Pérou est mis en conformité	

ORIENTATION N°4 : Améliorer la préservation et la restauration des zones d'expansion des inondations et des submersions

L'obstruction et le remblaiement des zones d'expansion des inondations et des submersions sont des pratiques encore courantes particulièrement dans le secteur des Grands-Fonds.

De plus, le service naturel rendu par les milieux humides et aquatiques n'est plus à démontrer (protection contre les inondations et les submersions, épuration des eaux, infiltration, absorption de carbones,...).

De manière opérationnelle dans le PAPI, cela se traduit par des actions contenues essentiellement dans l'axe 4 et 6 visant à :

- Renforcer la sensibilisation, le contrôle et la **lutte contre les remblais** et obstructions en zone inondable ;
- **Renforcer le rôle de l'autorité en charge de la compétence GEMAPI** avec les services en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ainsi qu'avec les aménageurs du territoire ;
- **Réaliser des travaux d'amélioration des conditions d'écoulement** par l'entretien, l'aménagement et de re-végétalisation les cours d'eau, ravines et canaux du territoire ;
- **Réaliser des travaux de restauration et d'aménagement des zones d'expansion** des inondations et des submersions.

03

La stratégie et le programme d'actions

Synthèse financière

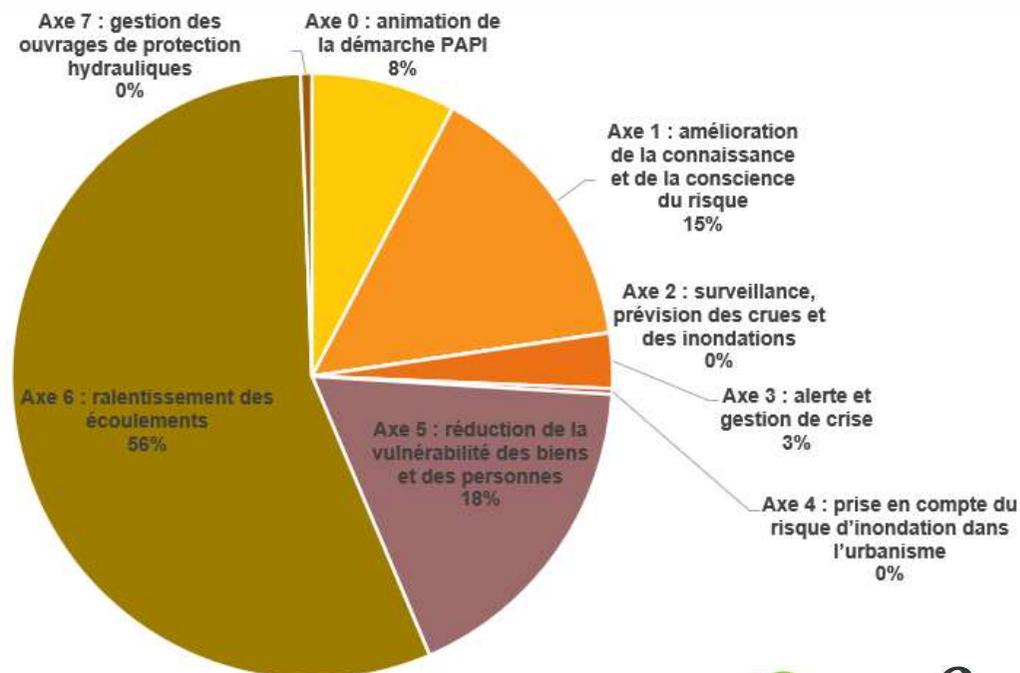
Année 0*	239 968,00 €	1%
Année 1	2 878 690,00 €	18%
Année 2	4 238 299,73 €	26%
Année 3	2 366 066,40 €	14%
Année 4	2 554 066,40 €	16%
Année 5	2 187 733,07 €	13%
Année 6	1 944 066,40 €	12%
TOTAL	16 408 890,00 €	100%

Type de dépense	Dépenses		Recettes	
	Coût (€ HT)	%	Coût (€ HT)	%
Equipements / Travaux	10 145 200,00 €	62%	5 602 000,00 €	55%
Prestation intellectuelle	3 748 200,00 €	23%	3 670 275,00 €	98%
Communication	1 085 490,00 €	7%	1 085 490,00 €	100%
Personnel	882 000,00 €	5%	882 000,00 €	100%
Acquisition foncier *	500 000,00 €	3%	500 000,00 €	100%
Formation	48 000,00 €	0%	48 000,00 €	100%
TOTAL	16 408 890,00 €	100%	11 787 765,00 €	72%

* **A noter** : Le poste de dépense d'Acquisition foncière (axe 5) est en réalité plus important.

Ce poste de dépense sera pris en charge dans les actions issues de la stratégie foncière et immobilière de Cap Excellence.

La relocalisation des enjeux exposés aux risques inondations demeurent un axe stratégique majeur du présent PAPI.



Partenariat essentiel

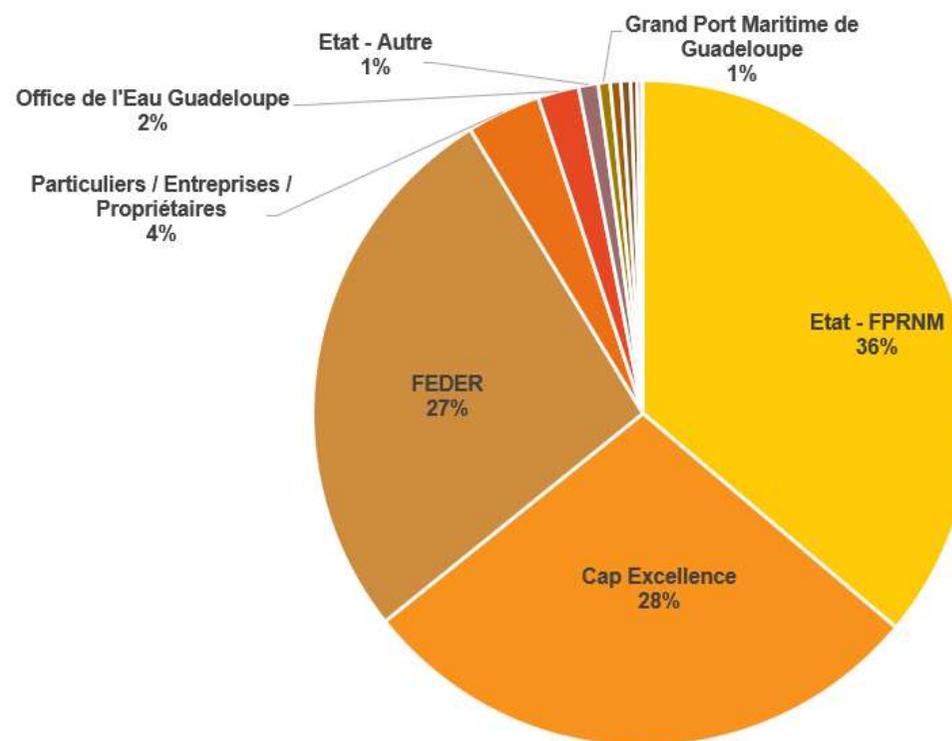
 (conventionnement en cours)

03

La stratégie et le programme d'actions

Les financeurs

Financier	Coût (€ HT)	
Etat - FPRNM	5 924 392,00 €	36%
Cap Excellence	4 621 125,00 €	28%
FEDER	4 426 098,00 €	27%
Particuliers / Entreprises / Propriétaires	594 000,00 €	4%
Office de l'Eau Guadeloupe	330 000,00 €	2%
Etat - Autre	157 500,00 €	1%
Grand Port Maritime de Guadeloupe	95 000,00 €	1%
Conseil Régional	85 500,00 €	1%
Villes	77 025,00 €	<1%
BRGM	52 000,00 €	<1%
Autre	35 000,00 €	<1%
Routes de Guadeloupe	11 250,00 €	<1%
TOTAL	16 408 890,00 €	100%



PAPi

CONCERTATION ET MODALITÉS DE GOUVERNANCE

04

Un programme d'actions co-construit et concerté :

- o Une concertation initiée dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands-Fonds



- o Une concertation poursuivie dans le cadre des autres démarches territoriales

The block contains three posters for public consultation:

- SCOT**: SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE. ÉCRIREZ L'AVENIR DE VOTRE TERRITOIRE. AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE. GRAND PUBLIC - WEBINAIRE & PRESENTIEL.
- VOTRE TERRITOIRE EN 2040**: VISION & AMENAGEMENT. WEBINAIRE ZOOM - 16 NOV. 2021 - 16H00.
- PCAET**: CONCERTATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL. Vous avez des idées et vous souhaitez participer à votre échelle aux évolutions engagées sur le territoire communautaire? 3 RDV À RETENIR: VENDREDI 9 AVRIL 16H à 18H, MERCREDI 14 AVRIL 15H à 17H, 18H à 20H.

Accompanying images show a person at a table, a group of people at an outdoor meeting, and a group of people in a field.

Atelier des territoires

Concertation publique SCOT et PCAET

Groupe de travail SCOT

INONDATIONS & AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE DE CAP
EXCELLENCE

Vendredi 21 Mai 2021- 10h

04

Concertation et modalités de gouvernance

Un programme d'actions co-construit et concerté :

- Une concertation spécifique au PAPI du territoire de Cap Excellence dans le cadre :
 - D'une semaine d'ateliers organisée du 24 au 28 octobre 2022 ;
 - D'un comité de Pilotage de la Cellule de Veille Hydrologique ;
 - D'entretiens et de courriers individuels ;
 - De séances dédiées aux élus communautaires et municipaux ;
 - De la semaine de la démocratie participative du 03 décembre 2022 ;
 - De la consultation du dossier au public en ligne 03 février au 16 février 2023 ;
 - D'un parcours de terrain avec les élus le 3 avril 2023.



Une instance de concertation, de dialogue et de suivi :

- **Un Comité de Pilotage** (1 fois / an) à destination des élus, directeurs et responsables des établissements → **garant de la bonne mise en œuvre du PAPI et de l'atteinte des objectifs fixés.**

- Les services de l'Etat et notamment la DEAL, le SIDPC et le Rectorat
- Les Villes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre
- La Région et le Département de la Guadeloupe
- L'Office de l'Eau de Guadeloupe
- Le BRGM
- Routes de Guadeloupe
- Le SMGEAG

- Météo France
- L'université des Antilles
- Le CAUE
- La CCI
- Guadeloupe Port Caraïbes
- La société aéroportuaire Guadeloupe Pole Caraïbes

- **Les EPCIs voisins : CARL, CANGT, CANBT**
- **L'EPF**

+ Les acteurs des politiques environnementales : l'office Français de la Biodiversité, le Conservatoire du Littoral, l'Agence Régionale de la Biodiversité, le Parc National de la Guadeloupe, l'Office National des Forêts.

- **Un comité technique** (2 fois / an) à destination des agents administratifs et techniques en charge de l'exécution du programme d'actions → **chargé du suivi technique des actions du projet.**

Même composition que le COPIL

- **Des ateliers thématiques** (1 fois / trimestre) de manière tournante. **Chaque trimestre un axe ou un thème de la prévention des risques sera abordé.**

Composition « à la carte » selon l'ordre du jour



PAPI


COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Merci pour votre attention!